

Le déroulement de votre visite

1. Vous déposez votre véhicule BMW dans notre atelier.
2. Nous procédons à un contrôle gratuit similaire au contrôle technique. Vous pouvez assister à ce contrôle.
3. En cas de réparations obligatoires, pour réussir le passage au contrôle technique, nous vous proposons un devis gratuit.
4. Vous décidez librement d'engager les réparations dans notre atelier ou vous choisissez de ne pas donner suite. Vous récupérez alors votre BMW sans rien nous devoir.
5. Si vous choisissez d'engager à vos frais les réparations obligatoires dans notre Concession: nous nous chargeons de conduire votre BMW dans un centre agréé par la Préfecture. Pas de risque pour vous d'une contre-visite, ou sauf cas exceptionnel, elle serait à notre charge.
6. Vous récupérez votre BMW avec le macaron «Contrôle Technique» valable 2 ans.



6EME AVENUE

82 boulevard Vivier Merle
69485 LYON CEDEX 03
Tél : 04 78 63 55 62 - Fax : 04 78 63 55 71



6EME AVENUE

10 rue des Frères Bertrand
69200 VENISSIEUX



BMW Service

75€ TTC*
Contrôle Technique



Forfait

Que dit la loi ?

Nouveau contrôle technique conforme à la législation du 01.01.2008

Forfait 75€ TTC*



Un service BMW qui intègre toutes les nouvelles interventions obligatoires exigées par la loi.

Profitez d'un prix forfaitaire de 75€ TTC* pour le passage avec succès de votre BMW au contrôle technique.

Forfait

Vos avantages et vos garanties BMW

- Compétence et rigueur des techniciens BMW au service de votre sécurité.
- Une prestation rapide « clés en mains ».
- Un prix forfaitaire attractif garanti sans surprise.
- En cas de réparation éventuelle, vous bénéficiez de la garantie constructeur sur les Pièces d'Origine BMW.
- Une obligation de résultat pour notre Concession donc pour vous l'assurance d'une totale réussite au contrôle technique.
- Pas de frais de contre-visite.



- **Contrôle technique obligatoire**
Le 1er janvier 1992, le contrôle technique est devenu obligatoire. Le 1er janvier 2002, la validité du contrôle technique est limitée à 2 ans et concerne toutes les voitures particulières de 4 ans et plus. Le 1er janvier 2008, des modifications simplifiées mais plus sévères entrent en vigueur.

- **116 points de sécurité à vérifier**
116 points principaux, représentant 10 fonctions primordiales, sont vérifiés dans un centre de contrôle technique agréé par la Préfecture. Désormais, 66 de ces points sont soumis à des réparations obligatoires et à une contre-visite en cas de non-conformité.

Principales nouveautés depuis le 1er janvier 2008
Contre-visite obligatoire pour amortisseurs, niveau liquide de frein, pédale de frein, ceintures de sécurité. Contrôle du fonctionnement du dispositif de diagnostic embarqué «OBD», système qui contrôle les émissions nocives du véhicule qui en est équipé.

- **La contre-visite**
Dans le cas d'une contre-visite, vous disposez d'un délai de 2 mois pour procéder à la remise en état de votre véhicule et le présenter à nouveau.

- **Quand faut-il effectuer le contrôle technique de votre BMW ?**
Vous ne recevrez pas de convocation de la part des services de l'État. Le contrôle technique doit être effectué à votre initiative **dans les 6 mois précédant le quatrième anniversaire de votre véhicule**. Pour cela, il suffit de se reporter à la date de première mise en circulation figurant sur votre carte grise. Puis, le contrôle doit être effectué **tous les 2 ans à la date anniversaire du contrôle**. En cas de revente d'un véhicule de plus de 4 ans, le contrôle technique doit dater de moins de 6 mois.

Quand votre BMW doit-elle passer au contrôle technique ?

Année de mise en circulation	Elle devra passer le contrôle technique en				
	2008	2009	2010	2011	2012
1997		●		●	
1998	●		●		●
1999		●		●	
2000	●		●		●
2001		●		●	
2002	●		●		●
2003		●		●	
2004	●		●		●
2005		●		●	
2006			●		●
2007				●	
2008					●

- **Que se passe-t-il si vous ne faites pas contrôler votre véhicule ?**
Si votre véhicule n'a pas été soumis au contrôle technique obligatoire dans les délais, vous êtes passible d'une amende d'un montant de 135€. La carte grise peut être retirée et le véhicule immobilisé, vous disposez alors d'un délai de 7 jours pour réaliser le contrôle technique.

*Tout compris hors réparations éventuelles et selon tarif en vigueur au 01/02/2008.